

Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex TEL : 01 55 82 80 47 - E- mail : uit@cgt.fr

Montreuil, le 13 novembre 2018

Le prix du carburant flambe! Le pouvoir d'achat des Français s'écroule! La colère légitime gronde dans la population!

Surfant sur une colère légitime des consommateurs, certains partis ou associations, ainsi que les lobbys patronaux s'emparent de cette colère citoyenne pour vouloir instaurer une fronde basée sur l'unique augmentation de la fiscalité des carburants qui plombe le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des privés d'emplois. Sur ce thème, véhiculé par la toile et ses réseaux sociaux, des points de blocage de circulation pour la journée du 17 novembre sont en train de s'organiser un peu partout en France.

Une fiscalité qui amplifie la fracture sociale

Depuis de nombreuses années, les prélèvements sociaux, les taxes et impôts, utiles pour l'intérêt général, sont souvent dévoyés de leur but initial pour être détournés au profit de l'économie et des grandes entreprises :

- Les **exonérations de cotisations sociales patronales** remettent en cause le salaire socialisé des salarié-e-s (retraite, sécurité sociale, chômage...).
- Les exonérations fiscales ou toute autre forme de cadeau fiscal amputent le budget de l'Etat et des collectivités locales.
- Les **niches fiscales ou les fraudes fiscales** représentent à elles seules un manque à gagner de l'ordre de 70 à 80 milliards€ par an sur le budget de l'Etat.

L'ensemble de ces dispositions, qui devait permettre aux entreprises de relancer l'emploi, n'a apporté aucune efficacité économique et sociale. En revanche, elles ont généré des profits à la hausse au seul bénéfice des actionnaires au détriment des salaires et de l'emploi et des services publics.

Décortiquons le prix des carburants

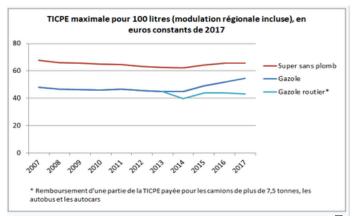
Prix au litre du SP 95 au 13 janvier dernier, selon France-inflation.com celuici se découpait de la manière suivante :

- 0,56€ de produits pétroliers
- 0,60€ de TICPE,
- 0,23€ de TVA
- 0,17€ de marge

Soit 1.5563€

Nous constatons que la fiscalité (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et TVA en constituent plus de 50% du prix total.

L'augmentation du prix du carburant, assumée par le gouvernement pour répondre aux enjeux écologiques et à la décarbonisation du parc automobile, est le reflet d'une fiscalité indirecte profondément injuste qui pénalise fortement les bas revenus et les salariés contraints d'utiliser leur véhicule dans le cadre du déplacement domicile travail.



Données fiscales : Site des douanes. Données d'inflation : Indice des prix à la consommation, ensemble hors

tabac, métropole, base 2015 (indice de janvier), INSEE.

Remarque: Le graphe ne prend pas en compte la majoration spécifique à l'Île-de-France à partir de 2017 pour financer Île-de-France Mobilités.

La TICPE rapporte 32 Mds€ dont 17Mds pour le budget de l'Etat, 12Mds pour les collectivités locales et seulement 1,2Mds€ sont reversés au budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport français.

Même si l'Etat prévoit de ne plus rembourser 900 Millions€ en 2019 sur le Gasoil Non Routier aux entreprises de BTP, il continue de rembourser **1,6Mds€ aux entreprises de transport routier** alors que ce mode représentant 90% du transport de marchandises reste le premier émetteur de gaz à effet de serre et contribue fortement à la détérioration du réseau routier

Il est à noter que seulement une part de la TICPE (de l'ordre de 7,2 milliards soit 19% du montant global) est reversée sur le compte de transition énergétique servant à financer entre

autres le soutien aux énergies renouvelables et des mesures de compensations telles que le chèque énergie (150€/an, porté à 200 en 2019, pour environ 4 millions de ménages bénéficiaires, dits précaires énergétiques). Rappelons que la dépense moyenne en énergies d'une famille de deux enfants est de 1600 euros/an...

A noter également, que la **contribution climat énergie (CCE)** qui entre dans la composition de la TICPE depuis 2016 continue d'augmenter de façon constante et ce jusqu'en 2022, ce qui laisse **envisager un prix** des carburants atteignant à terme 2€.

Cette augmentation de la fiscalité indirecte, a une incidence importante sur le pouvoir d'achat des français disposant de faibles revenus et particulièrement les salariés contraints d'utiliser leur véhicule pour leur déplacement domicile travail. Il s'agit d'une mesure injuste qui ne fait qu'augmenter la fracture sociale entre les ménages et entre le monde rural et urbain.

Lutter contre le réchauffement climatique, une exigence

De toute évidence, la fiscalité devant contribuer à la transition écologique noyé dans le budget de l'Etat est, majoritairement, détourné de sont but initial pour continuer de financer les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises y compris à celles qui polluent et détériorent les réseaux !

Déjà, l'exemple de l'abandon de l'Ecotaxe en 2014 avec « les bonnets rouges » en était une illustration. L'écotaxe devait faire contribuer les entreprises de transports routiers aux coûts externes qu'elles génèrent (détérioration des infrastructures routières, pollution, etc.).

Outre l'absence d'un milliard d'euros annuel que devait amener cette taxe, cet abandon s'est soldé par – selon la cour des comptes- une ardoise de **957,58 millions d'euros** d'indemnités à verser à la société Ecomouv' chargée de la mise en œuvre de cette taxe. Toujours selon la cour des comptes, ce renoncement s'est avéré coûteux pour les finances publiques, dommageables pour la cohérence de la politique des transports et son financement : un véritable gâchis !

La CGT considère que la transition écologique constitue un enjeu majeur, il faut se donner les moyens pour la réussir. S'attaquer (par récupération politique) à l'augmentation des carburants même si cela parait légitime ne constitue pas la bonne solution !

La transition écologique, la réduction des gaz à effets de serre et de l'émission de polluants passe par d'autres orientations politiques telles que :

- Mettre fin à l'étalement urbain responsable de congestion et de pollution en pratiquant une véritable politique d'aménagement du territoire,
- Elargir l'assiette du versement transport au profit des Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) et arrêt des remboursements de TICPE aux entreprises de transports,
- Baisser la TVA à 5 % sur les transports en commun et les développer pour privilégier cet usage et offrir une alternative à ceux qui n'en ont pas,
- Imposer une alternative à la suprématie du transport routier de marchandises par un report et une complémentarité vers d'autres modes de transport plus vertueux (ferroviaire, maritime, fluvial...).
- Internaliser tous les coûts externes des transports de marchandises (congestion, bruit, santé, pollution, dégradation des réseaux) par une vignette poids lourds,
- Une réforme globale de la fiscalité afin qu'elle soit juste et efficace, permettant de faire contribuer davantage ceux qui ont le plus de moyens et instaurer une taxe sur les transactions financières dont le produit serait affecté en partie à la lutte contre le changement climatique,
- Une protection sociale de haut niveau financée par les cotisations,
- Redonner du pouvoir d'achat aux salariés par la hausse des salaires et des pensions.

La transition écologique doit être sociale.

Elle ne doit pas se faire contre les salariés, les retraités et les privés d'emplois qui éprouvent de plus en plus de difficultés à boucler les fins de mois quand pour les plus riches, ce sont toujours plus de cadeaux fiscaux.

Avec la CGT, luttons plus pour de meilleurs salaires, de nouveaux droits et pour une société plus juste répondant aux enjeux humains, sociaux, économiques et environnementaux!